

le souvenir reconnaissant des grands événements du Cénacle et du Calvaire. Le temps de la préparation à la fête anniversaire de la Résurrection du Christ était donc tout indiqué comme un temps de recueillement, de prière et de jeûne.

Et la mesure de ce temps, c'est Jésus lui-même qui la détermina : n'a-t-il point passé quarante jours au désert, dans une abstinence absolue, et... du reste, comme l'observe saint Jérôme (5), ce nombre quarante dans la Sainte Ecriture semble de préférence consacré à des périodes de peine, d'épreuve ou d'affliction. Quand le Seigneur "se repentit" d'avoir créé l'homme (6), "les sources du grand abîme jaillirent et les écluses du ciel s'ouvrirent, et la pluie tomba sur la terre durant quarante jours et quarante nuits" (7) ; c'est durant quarante ans qu'Israël, en punition de son ingratitude, dut errer dans la péninsule aride du Sinaï avant d'obtenir son entrée dans la Terre promise ; Moïse demeura quarante jours sur la montagne à prendre les ordres de Jéhovah (8) ; Elie dut marcher sans interruption quarante jours et quarante nuits pour arriver au mont Horeb où l'appelait le Très-Haut (9). Le délai consenti à Ninive pour faire pénitence fut de quarante jours (10).

Il n'est donc pas étonnant qu'après des tâtonnements inévitables ce fut ce chiffre quarante qui prévalut. On commença le temps de préparation, le sixième dimanche avant Pâques, et, dans l'intention de bien marquer le début de la sainte Quarantaine—du Carême, comme nous disons en français par suite de la corruption populaire du mot latin *Quadragesima*,—la liturgie eut soin de choisir, pour l'Evangile de ce jour initial, le récit de la retraite de Notre-Seigneur sur la montagne et de la tentation qui la termina.

Mais "le disciple n'est point au-dessus du Maître", Jésus a jeûné quarante jours : il sied donc au chrétien de jeûner aussi quarante jours. Les Grecs, les premiers, paraissent avoir compris cette convenance. Comme chez eux la coutume n'était pas de jeûner le dimanche, ni le samedi, ni même

---

(5) *In Ezechiel*, xxix.

(6) *Gen.*, vi, 6.

(7) *Ibid.*, vii, 12.

(8) *Exod.*, xxiv, 18.

(9) *III Reg.*, xix, 8.

(10) *Jonas*, iii, 4.